



Janvier 2018

Fédération valaisanne des Sociétés de Chasse (FVSC / KWJV)  
**FORMATION CONTINUE 2018 DES CHIENS DE ROUGE**

---

## **Cours de répétition 2018 CHIENS DE ROUGE**

La Fédération valaisanne des sociétés de chasse (FVSC) organise en 2018 des cours de répétition pour les conducteurs de chiens de rouge.

Conformément aux exigences de la nouvelle législation, Art 33. Règlement d'exécution de la loi sur la chasse, du 22 juin 2016, qui stipule :

« Sont autorisés à entreprendre des recherches de gibier les conducteurs de chiens qui remplissent les conditions suivantes :

- a) avoir réussi durant l'année en cours un examen d'aptitude reconnu par le service ; ou
- b) avoir participé à un cours de répétition organisé par la FVSC dans les trois années qui suivent la réussite de l'examen, puis selon cette même fréquence par la suite; ou
- c) pouvoir attester la réussite d'un examen d'aptitude et apporter la preuve de recherches régulières et réussies, opérées sur du gibier blessé »

Un ou des cours répétitions vont être mis sur pied dans le courant de l'année **2018** en fonction des inscriptions annoncées.

Les personnes concernées et intéressées sont priées de s'inscrire auprès de Monsieur Dominique Praz ( zarpcamp@netplus.ch ) - 079 647 33 10, **jusqu'au 15 avril 2018**

Nous rappelons que ce cours est obligatoire pour tous les conducteurs de chiens de rouge dont le l'obtention du brevet date de plus de trois ans

Seuls les équipages (conducteur & chien) certifiés seront autorisés à effectuer des recherches.

Fédération Valaisanne des Sociétés de Chasse

Dominique Praz